EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le treize du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents: M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Laëtitia DUFOUR, Sébastien DURAND, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MERIGOT, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE

Absents excusés: Annette CARTIER DUBOST pouvoir à V FILLION, Yves GAULIER pouvoir à

C ROSSILLE, Pierre CREPIN pouvoir à L CHATELUS Absentes : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU

Date de la convocation : mercredi 7 décembre 2022

Secrétaire élue pour la séance : Martine MERIGOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20221213-DCM202264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

N°2022-64 OBJET: DEMANDE SUBVENTION- AMENDES DE POLICE 2023

M. MARTIN Eric, Maire, rappelle que la mise en place des feux intelligents sur la commune est programmée en 3 phases.

La première a été réalisée en septembre 2022 avec la pose de trois feux comportementaux « rue des Monts de la Madeleine ».

La deuxième est prévue en 2023 avec l'installation de trois feux « route de Saint Romain la Motte ».

Un devis a été établi par l'entreprise CEGELEC pour un montant HT de 27 915,40 € HT.

Il rappelle que l'objectif est de réguler la circulation et de sécuriser le centre bourg de la commune.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette deuxième phase de travaux et d'effectuer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des **amendes de police 2023** afin d'aider la commune à financer ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'inscrire ces travaux au budget 2023
- Sollicite auprès du Département une subvention dans le cadre des amendes de police 2023.
 - Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 14 décembre 2022

Le Maire, Eric MARTIN

La secrétaire de séance, Martine MERIGOT

